

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2021**

L'an Deux Mille Vingt et un, le 23 novembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à la médiathèque de Puissalicon, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 8 novembre 2021

| MEMBRES | PRESENT OU REPRESENTE | EXCUSE | MEMBRES | PRESENT OU REPRESENTE | EXCUSÉ |
|----------------------|-----------------------|--------|---------------|-----------------------|--------|
| MR MESQUIDA | * | | MR MARTINEZ | * | |
| MME PONS | * | | MR DUPIN | | * |
| MME SAUR | * | | MR SOLANS | | * |
| MR VIDAL | * | | MR FORTE | * | |
| MR FALIP | * | | MR FARENC | * | |
| MME PASSIEUX | | * | MR SOUQUE | | * |
| MME GARCIN SAUDO | * | | MR GAYSSOT | * | |
| MR GAUDY | | * | MR ROMERO | | |
| MR MORGÓ | * | | MME SAUTEREL | * | |
| MR GELY | * | | MR REVERBEL | | |
| MME FABRE DE ROUSSAC | | * | MR SAUCEROTTE | * | |
| MR FREY | | * | MME CHAUDOIR | * | |
| MR CRISTOL | * | | MR BADENAS | * | |
| MME MORERE | | * | MR MILHAU | * | |
| MR SOTO | | * | MR SENAL | | * |
| MR BOULDOIRE | | * | MR SANCHEZ | * | |
| MME PRADELLE | | * | MR BARSSE | | * |
| MME IMBERT | * | | MR DALERY | | * |
| MR ABELLA | | * | MR GRANIER | * | |
| MR GELY | * | | MR CASTAN | | * |
| MR FABRE LUCE | * | | MR SOULAGE | * | |
| MR ALLINGRI | | * | MR MOULY | | * |
| MR RENAU | | * | MR TESSIER | | * |
| MR BALESTER | * | | | | |

| | |
|----------------|---------------------|
| OBJET : | COMPTE RENDU |
|----------------|---------------------|

Début de séance : 9 heures 30.

Après l'accueil de Michel FARENC, maire de Puissalicon, la présidente propose d'aborder l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021.

La présidente présente le compte rendu de la réunion du 24 septembre 2021.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

DELIBERATION N° 2 : MISE EN PLACE DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Adopte le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du **01 janvier 2022**.

DELIBERATION N° 3 : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL : MISE EN APPLICATION DU RETOUR OBLIGATOIRE AUX 1 607 HEURES

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Adopte la proposition et les modalités exposées ci-dessous, avec un effet au 1^{er} janvier 2022 :

➤ **Fixation de la durée hebdomadaire de travail**

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron est fixé à 39 H par semaine pour l'ensemble des agents.

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficieront de 23 jours de réduction de temps de travail. Les RTT seront posées librement.

➤ **Journée de solidarité**

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée :

- Par la réduction du nombre de jours ARTT

DELIBERATION N° 4 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le comité syndical, à l'unanimité, valide la modification du tableau des effectifs suivante :

| Poste | Création/suppression | Date d'effet |
|--|----------------------|-----------------|
| Ingénieur contractuel à durée indéterminée | Création | 01 janvier 2022 |

DELIBERATION N° 5 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

En application des dispositions législatives en vigueur, la présidente présente le rapport d'orientation budgétaire pour 2022.

Globalement, le budget 2022 du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron s'équilibrerait en recette et en dépense à **1 659 000 € en fonctionnement et 66 000 € en investissement.**

Ce budget permettrait de poursuivre les missions d'assistance technique auprès des structures locales d'action et d'animation mais également de mettre en œuvre le schéma d'organisation GEMAPI sur le territoire Orb et Libron.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 1 659 000 €

La section de fonctionnement permettrait de porter les actions suivantes :

1. ANIMATION INDUITE PAR LE SAGE ORB LIBRON ET LE SCHEMA D'ORGANISATION GEMAPI :

Au cours de l'année 2022, l'équipe technique et administrative accompagnera, soit en tant que conducteur d'opération (CO), d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de maître d'ouvrage (MO), **plus de 60** opérations sur le territoire des vallées de l'Orb et du Libron. Ces opérations permettront l'animation des enjeux identifiés dans le SAGE Orb Libron, validé en juillet 2018 :

- ENJEU A : Restaurer et préserver l'équilibre quantitatif permettant un bon état de la ressource et la satisfaction des usages ;
- ENJEU B : Restaurer et préserver la qualité des eaux permettant un bon état des milieux aquatiques et la satisfaction des usages ;
- ENJEU C : Restaurer et préserver Les milieux aquatiques et les zones humides, en priorité via la restauration de la dynamique fluviale ;
- ENJEU D : Gestion du risque inondation ;
- ENJEU E : Milieu marin et risques liés au littoral ;
- ENJEU F : Adéquation entre gestion de l'eau et aménagement du territoire ;
- ENJEU G : Valorisation de l'eau sur le plan socio-économique

L'animation des missions induites par le SAGE Orb Libron seront assurées par une équipe composée :

- D'un chargé de mission SAGE à temps plein
- D'un agent administratif à temps plein
- D'un chargé de mission partenariat et programmation à temps plein
- D'un ingénieur chargé du risque inondation à temps plein
- D'un technicien de rivière à temps plein
- D'un technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein
- D'un animateur agro-environnemental à temps plein
- D'une technicienne agro environnementale Libron à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource eau potable à mi-temps

2. MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET ACTIONS INSCRITES DANS LE PAPI D'INTENTION 2021-2022 ET LE CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2020-2022 (510 000 €)

En 2022, deux actions PAPI et une action contrat de rivière seraient engagées sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron. **Ces études ne seront engagées tout autant que les plans de financement prévisionnels seront respectés.**

ETUDE DE REDUCTION DU RISQUE D'INONDATION LIE A DU RUISSELLEMENT ORGANISE SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE LES BEZIERS : 360 000 € T.T.C. (ETAT : 150 000 €. REGION : 60 000 €. DEPARTEMENT : 30 000 €. AUTOFINANCEMENT (CABM) : 120 000 €)

L'évènement pluvieux du mois d'Octobre 2019 a mis en évidence la vulnérabilité de Villeneuve-les-Béziers aux inondations générées par des écoulements en amont de la commune, indépendamment du phénomène d'inondation fluviale par l'Orb. Les zones urbaines ou périurbaines situées en amont de la commune sont drainées par le Rec d'Ariège et le Saint Victor qui confluent dans le secteur du Capiscol à l'amont immédiat des secteurs urbanisés de Villeneuve-les-Béziers.

Le fonctionnement hydraulique y est fortement contraint par une série d'infrastructures, édifiées en remblai ou non, mais dont les franchissements sont limitants au regard des débits et volumes générés par les impluviums amont. De plus l'exutoire de ces écoulements, la plaine de l'Orb, se caractérise par son absence de pente, défavorable à l'écoulement, et un réseau hydrographique pouvant lui-même être saturé lors d'épisodes pluvieux localisés, même indépendamment d'une crue de l'Orb.

La complexité du fonctionnement hydraulique de la zone est telle qu'aucune solution technique ne permettrait de s'affranchir de la contrainte inondation. Néanmoins, la mise en place de mesures combinées peut permettre de réduire le risque d'inondation pour les quartiers soumis à ces épisodes. Ainsi, différentes stratégies doivent être testées afin de définir un scénario réaliste basé sur les principes suivants :

- Augmenter les capacités de rétention amont pour réduire les flux convergeant au droit du bassin du Capiscol
- Améliorer l'évacuation des eaux vers la plaine de l'Orb :
 - Entretien de l'ensemble des ouvrages existants
 - Evolution de leur capacité le cas échéant
 - Aménagements nouveaux pour dévier les écoulements de surface vers la plaine
- Sécuriser les ouvrages en remblai pour éviter le risque de brèche
- Sécuriser la gestion de crise (Instrumentation du bassin du Capiscol, automatisation de la manœuvre des écluses ?)

Une étude de réduction du risque inondation liés à des écoulements organisés sur la commune de Villeneuve les Béziers doit être engagée.

Afin de simplifier les démarches administratives et assurer toute la cohérence nécessaire, il est proposé que ce soit l'EPTB Orb Libron qui établisse le cahier des charges, mais également qui porte la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Cette étude a fait l'objet d'une délibération lors du comité syndical du 24 septembre 2021.

ANALYSE DES MODALITES D'EXERCICE DU VOLET DEFENSE CONTRE LA MER DE LA COMPETENCE GEMAPI A L'ECHELLE DE LA CELLULE SEDIMENTAIRE ENTRE L'AUDE ET L'HERAULT – DEFINITION DES STRATEGIES ET DES PROGRAMMES D'ACTIONS ASSOCIES POUR LES TROIS EPCI CONCERNES : 90 000 € TTC (ETAT : 45 000 €. REGION : 9 000 €. DEPARTEMENT : 15 000 € - AUTOFINANCEMENT : 21 000 € (CABM-DOMITIENNE-CAHM)

La mise en place de la compétence GEMAPI constitue l'occasion de parfaire la connaissance du fonctionnement des ouvrages de protection contre les inondations. Sur le littoral cette notion de protection contre les inondations prend un sens élargi aussi bien aux effets de la submersion marine que de l'érosion du trait de côte.

Les éléments présents sur le littoral susceptibles d'impacter la submersion marine ou l'érosion sont nombreux qu'il s'agisse d'ouvrages en dur ou d'espaces naturels comme les cordons dunaires.

Un travail important d'analyse de leur rôle doit être mené à l'échelle de gestion pertinente, à savoir la cellule sédimentaire afin de définir leur intérêt vis-à-vis de la compétence GEMAPI et les modalités de prise en charge de cette compétence pour ces ouvrages : régularisation administrative, travaux de confortement voire de suppression.

L'étude à mener doit donc permettre, sur la base des inventaires disponibles, de définir pour les 3 EPCI concernés (Hérault Méditerranée, Béziers Méditerranée, la Domitienne), les ouvrages littoraux nécessaires à l'exercice de la compétence Gemapi ainsi qu'une proposition de programmation pluriannuelle de travaux.

Cette étude a fait l'objet d'une délibération lors du comité syndical du 19 mai 2021.

EVALUATION DE L'EFFICACITE DES OUVRAGES ASSURANT LA CONTINUTE ECOLOGIQUE SUR L'ORB AVAL ET MOYEN ET DEFINITION D'UN PROTOCOLE DE COMPTAGE DES ESPECES MIGRATRICES : 60 000 € (AERMC : 25 000 €. REGION : 10 000 €. AUTOFINANCEMENT : 25 000 €)

Sous l'impulsion du précédent contrat de rivière, les 6 obstacles prioritaires aval de l'Orb ont été traités, sur le plan de la franchissabilité piscicole, en environ 4 ans : les ouvrages de Bagnols, de Tabarka et de la Malhaute sont en service depuis 2013/2014 ; ceux de Pont Rouge, de Moulin St Pierre puis de Thézan (2017) ont été équipés plus récemment.

Le décroissement du fleuve est donc désormais acquis sur plus de 26 km (de l'embouchure à Cazouls-lès-Béziers) pour les migrateurs amphihalins, comme pour les espèces migratrices locales.

Pour le seuil du pont Gaston Doumergue, obstacle le plus amont du linéaire classé en liste 2, le projet d'équipement est inscrit au présent contrat de rivière (cf. fiche action C1.1). A moyen terme, ce linéaire rendu à la continuité piscicole sera étendu jusqu'à Réals dès lors que le seuil du pont Gaston Doumergue aura été traité.

A ce jour, les équipements mis en place n'ont pas intégré la problématique du transport solide, enjeu fort de l'atteinte du bon état sur l'Orb.

Malgré la dynamique et les moyens conséquents mis en œuvre, l'EPTB Orb-Libron et ses partenaires ne disposent pas aujourd'hui d'éléments quantitatifs permettant de juger de l'efficacité des dispositifs de franchissement mis en place. Le suivi réalisé depuis les travaux concerne le caractère fonctionnel des ouvrages pendant la période de migration des Aloses : il porte sur l'entretien des ouvrages et leur mode de gestion.

C'est pourquoi l'EPTB Orb-Libron portera, en partenariat avec l'AFB, la Fédération de Pêche, l'association MRM et les propriétaires des ouvrages, une réflexion visant à définir les modalités d'évaluation de la continuité écologique sur le tronçon équipé de l'Orb aval et médian, intégrant le volet sédimentaire et un protocole de comptage des espèces migratrices.

3. PORTER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BERGES DELEGUES PAR LES EPCI

L'EPTB Orb Libron sera maître d'ouvrage des travaux délégués au titre de l'item2 par les EPCI suivantes :

- Communauté de communes Sud Hérault
- Communauté de Communes des Avant Monts
- Communauté de Communes la Domitienne
- Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 659 000 €

- **Les dépenses de fonctionnement courant : 787 000 €**
Ces frais correspondent aux salaires et charges du personnel du Syndicat Mixte et aux frais liés au fonctionnement de la structure (fournitures, assurances, carburants, téléphonie, formations ...). Ils correspondent aux frais de 2021, ajustés aux augmentations liées au déroulement des carrières.
- **Le budget des études et recherches : 510 000 €**
Ces crédits seront affectés à la réalisation des études détaillées dans le paragraphe précédent.
- **Le budget travaux d'entretien des berges délégués par les EPCI : 362 000 €**

5. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 659 000 €

- Les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les postes de chargé de mission SAGE à temps plein, d'agent administratif, de chargé de mission partenariat et programmation à temps plein, de technicien de rivière à temps plein, de technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein, d'animateur agro-environnemental à temps plein, d'animateur agro environnemental Libron à temps plein et d'animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein, sont maintenues à hauteur de 50% ;
- Les EPCI prennent à leur charge les missions qu'elles nous confient dans les conventions bi-latérales ;
- Les études prévues seront subventionnées conformément aux plans de financement annoncés précédemment.
- Les EPCI financent les frais liés à l'item 1 (50 000 €), conformément à la clef de répartition statutaire ;
- La partie statutaire non aidée par les partenaires est répartie comme suit entre le Département de l'Hérault (40%) et les EPCI (60%).

La contribution des EPCI serait ainsi :

- De 50 000 € pour le financement de l'item 1, conformément aux choix du schéma d'organisation GEMAPI. Cette enveloppe, identique à celle de 2019, 2020 et 2021, n'évoluera pas pour les 10 années à venir
- De l'ordre de 225 000 € pour les missions hors item 1, soit une augmentation de 3% par rapport à 2021.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 66 000 €

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 66 000 €

La section d'investissement permettrait d'équiper, si nécessaire, la structure d'un véhicule, de mobilier et de matériel informatique.

Elle permettrait de faire l'acquisition du matériel de mesure utile au plan de gestion du delta de l'Orb (piézométrie et salinité)

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 66 000 €

- Les amortissements : 15 000 €
- Le FCTVA : 51 000 €

Après en avoir débattu, le comité syndical prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2022.

DELIBERATION N°6 : ANIMATION AGRI-ENVIRONNEMENTALE POUR LA PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'EAU DES CAPTAGES DE LIEURAN LES BEZIERS, BASSAN, MURVIEL, PUIMISSON ET PUSSALICON : CONVENTIONS DE COOPERATION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES AVANT-MONTS SUR LA PERIODE 2022-2024

La communauté de commune des Avant Monts et la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, compétentes en matière d'eau potable, sont chargées de mettre en œuvre un plan d'action pour la reconquête de la qualité des eaux de 5 captages Grenelle :

- Pour les Avant Monts : Captages de Murviel les Béziers, Puissalicon et Puimisson ;
- Pour la CABEME : Lieuran et Bassan.

Afin de mettre en œuvre les plans d'action utiles à la reconquête de la qualité des eaux de ces captages, la communauté de commune des Avant Monts et la Communauté d'Agglomération souhaitent confier à l'EPTB Orb Libron l'animation de ces programmes. Elles indiquent leur souhait de prendre en charge la part non subventionnée de cette animation de sorte que cette opération soit neutre pour l'EPTB Orb Libron. La répartition de l'autofinancement entre les deux collectivités est établie comme suit : Communauté de communes des Avant Monts : 60%. Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée : 40%.

Les conventions de coopération entre l'EPTB Orb Libron d'une part et la communauté de communes des Avant Monts et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, d'autre part sur la période 2022-2024 sont présentée. **Le comité syndical, à l'unanimité, autorise la présidente à signer les conventions en objet.**

DELIBERATION N°7 : PROGRAMME D'ANIMATIONS ET DE FORMATION SUR LES TERRITOIRES DES BASSINS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES GRENELLE DU TERRITOIRE ORB LIBRON : DEMANDE DE SUBVENTION.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide le programme d'animations-formations, pour un montant total H.T de 24 000 € ;
- Autorise la présidente à solliciter l'agence de l'eau en appui de cette opération.

DELIBERATION N°8 : MISE EN PLACE DE LA M57 AU 1^{ER} JANVIER 2022 : VALIDATION DU REGLEMENT

La Présidente rappelle que le Comité syndical a délibéré le 06 février 2020, sur la mise en œuvre de la nomenclature M57 pour le vote des budgets suivants : Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décision Modificative... et ce à compter du 1^{er} janvier 2022.

La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable introduit des changements en matière d'amortissement des immobilisations et permet de mettre en place un assouplissement de gestion encadré des virements de crédits entre chapitres budgétaires.

La mise en place de la M57, nécessite l'adoption d'un règlement budgétaire et financier.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide le règlement budgétaire et financier proposé.

DELIBERATION N°9 : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2022

Le comité syndical, à l'unanimité, vote la décision modificative n°2 suivante :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-2041611-833 : GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études | 0,00 € | 7 716,40 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées | 0,00 € | 7 716,40 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-458208-833 : Acquisition matériel PIAPPH Lieuran les Béziers | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,10 € |
| R-458209-833 : Acquisition matériel PIAPPH Magalas | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,12 € |
| R-458211-833 : Acquisition matériel PIAPPH Montblanc | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 212,01 € |
| R-458212-833 : Acquisition matériel PIAPPH Puimisson | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 6 906,16 € |
| R-458213-833 : Acquisition matériel PIAPPH puissalicon | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 596,01 € |
| TOTAL R 4582 : Opérations sous mandat | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 7 716,40 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0,00 € | 7 716,40 € | 0,00 € | 7 716,40 € |
| Total Général | | 7 716,40 € | | 7 716,40 € |

Béziers, le 23 novembre 2021

La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS